

---

Discours de Chambon, prêtre et député suppléant des Pyrénées-Orientales, venu déposer des dons et réclamer le baptême civique, lors de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Discours de Chambon, prêtre et député suppléant des Pyrénées-Orientales, venu déposer des dons et réclamer le baptême civique, lors de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 592;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1911\\_num\\_78\\_1\\_41838\\_t1\\_0592\\_0000\\_10](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41838_t1_0592_0000_10);

---

Fichier pdf généré le 21/02/2024

semblée des observations sur le mode du compte qu'il doit rendre de ses travaux; la formule de ce projet de compte est un projet de décret.

Renvoyé aux comités réunis de liquidation et de l'examen des comptes (1).

Une députation de la section des Gravilliers se présente à la barre, et prie la Convention de nommer des commissaires pour assister primidi prochain, 21 brumaire, à l'inauguration des bustes de Marat et de Lepeletier, qui sera célébrée à 10 heures précises à la Société des jeunes Français, enclos du ci-devant prieuré de Saint-Martin-des-Champs.

La Convention nomme pour commissaires les citoyens Fourcroy, Romme, Coupé (*de l'Oise*), Jay de Sainte-Foix, Charles Duval, Richard, Barère, Bouquier, Guyton-Morveaux, Merlin (*de Thionville*), Louis (*du Bas-Rhin*) et David (2).

Etienne Braudrier, secrétaire-greffier de la commune de Laqueux, district de Corbeil, département de Seine-et-Oise, accompagné du maire de cette commune, vient déposer sur l'autel de la patrie 12 couverts d'argent, 4 cuillers à ragout et 1 à potage.

Mention honorable et insertion au « Bulletin » (3).

Le citoyen Chambon, député suppléant des Pyrénées-Orientales, apporte, au nom de la commune de Châlons-sur-Saône, un don patriotique de 4 chandeliers, 1 plat et 2 burettes d'argent.

« Je suis prêtre, dit le citoyen Chambon, et j'ai à vous demander le baptême civique. Ce n'est pas que j'aie des erreurs à abjurer; je n'ai jamais prêché le mensonge, ma doctrine a été de tous les âges, de tous les peuples et de tous les cultes; les vertus morales et sociales ont toujours été dans mon cœur et sur mes lèvres.

« Mais, malgré ces principes, je veux aussi participer à la gloire de la régénération politique: aujourd'hui que le peuple ne veut plus de prêtres, qu'il ne veut d'autre autel que celui de la patrie, d'autres idoles que celles de la liberté et de l'égalité, je déclare à la face de la République et en présence des représentants du peuple français que je renonce à toutes fonctions ecclésiastiques, que ce ne sera que comme citoyen que j'instruirai le peuple, que mon évangile sera la Constitution, et ma trinité la République, la liberté et l'égalité (4).

*Suit la lettre du citoyen Chambon (5) :*

*Le citoyen Chambon, député suppléant, au citoyen  
Président de la Convention nationale.*

« Paris, 18<sup>e</sup> du 2<sup>e</sup> mois, l'an II  
de la République.

« Chargé par le conseil général de la commune de Chalon-sur-Saône de présenter à la Conven-

tion nationale des chandeliers, un plat et des burettes d'argent, je m'empresse de vous annoncer que je suis prêt à déposer ces objets sur l'autel de la patrie.

« Veuillez, citoyen Président, m'accorder l'admission à la barre.

« Salut et fraternité.

« CHAMBON. »

*Suit le texte du discours prononcé par le citoyen Chambon, d'après un document des Archives nationales (1) :*

Chargé par le conseil général de la commune de Chalon-sur-Saône de remettre à la Convention nationale 4 chandeliers, un plat et des burettes d'argent, je viens m'acquitter de cette honorable mission.

C'est, citoyens représentants, un reste d'une confrérie jadis établie dans cette ville, et que le prêtre fit déposer sur le bureau de la commune, le conseil général à son tour le dépose entre vos mains. C'est ainsi que les habitants de Chalon, après avoir multiplié leurs sacrifices pour la République, portent une main hardie sur l'autel de la religion pour enrichir celui de la patrie. Puisse leur exemple être imité; puisse bientôt le peuple jouir de tant de richesses que nos pères ont consacrées à ce culte de l'Être suprême, qui cesserait d'être Dieu s'il ne pressurait le peuple à l'or et à l'argent.

Ici j'ai à vous présenter le denier de la veuve. La citoyenne Garin, native de Paris et domiciliée à Chalon, m'a chargé de vous offrir une médaille d'argent qu'elle reçut de son époux comme un gage de leur union. Je ne veux pas garder, me dit-elle, pour signe de mon alliance, l'emblème du vice et du crime... la figure d'un roi; que le creuset venge au plus tôt la génération future de l'erreur de nos pères, et qu'il ne reste plus de trace des tyrans.

Encore un mot, citoyens représentants. Je suis prêtre et j'ai à vous demander le baptême civique; ce n'est pas que j'aie des erreurs à abjurer, je n'ai jamais prêché le mensonge, ma doctrine a été de tous les âges, de tous les peuples et de tous les cultes; les vertus morales et sociales ont toujours été dans mon cœur et sur mes lèvres.

Mais, malgré ces principes, je veux aussi participer à la gloire de la régénération politique. Aujourd'hui que le peuple ne veut plus de prêtres, qu'il ne veut d'autres autels que celui de la patrie, d'autres idoles que celles de la liberté et de l'égalité, eh bien, je déclare à la face de la République et en présence des représentants du peuple français, que je renonce à toutes fonctions ecclésiastiques, que ce ne sera que comme citoyen que j'instruirai le peuple, que mon évangile sera la Constitution, et ma trinité la République, la liberté et l'égalité (2).

**Le citoyen Borie, représentant du peuple près l'armée du Rhin adresse à la Convention 2 pièces d'or de 48 livres chacune, monnaie de Hongrie, que le citoyen Jacob, lieutenant au 3<sup>e</sup> bataillon**

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 25, p. 77.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Ibid.*

(5) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 740.

(1) *Archives nationales*, carton C 278, dossier 740.

(2) Applaudissements, d'après l'*Auditeur national* [n<sup>o</sup> 413 du 19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793), p. 2<sup>e</sup>] et d'après le *Mercur universel* [19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793), p. 140, col. 2].